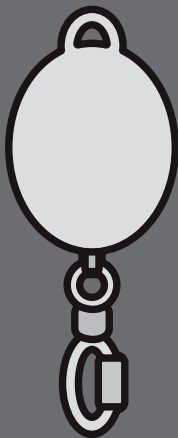


NEO060
NCS10 / NCS20
NCS7HO
NEO120
NS30 / NS40

ANTICHUTE À RAPPEL AUTOMATIQUE



FR	Antichute À Rappel Automatique
GB	Retractable Type Fall Arrester
DE	Höhensicherungsgeräte Mit Automatischem Rückholmechanismus
IT	Dispositivi Anticaduta Di Tipo Retrattile
ES	Anticaídas de reposición automática
PT	Dispositivos De Prevenção De Quedas Em Altura Com Mecanismo De Recuperação Automático
NL	Antival met automatische Terugkeer
DK	Højdesikringsudstyr Med Automatisk Returnmekanisme
NO	Sikringsutstyr Med Automatisk Hentemekanisme
FI	Putoamisenestolaite, Jossa On Automaattinen Palautus
SE	Fallskyddsutrustning Med Automatisk Returnmekanism
GR	Συσκευή Ασφάλειας Σε Ύψη Με Αυτοματο Μηχανισμό Αναχαιτισής Πτώσης
TR	Otomatik Geri Alma Mekanizmalı Yükseklik Emniyet Cihazı

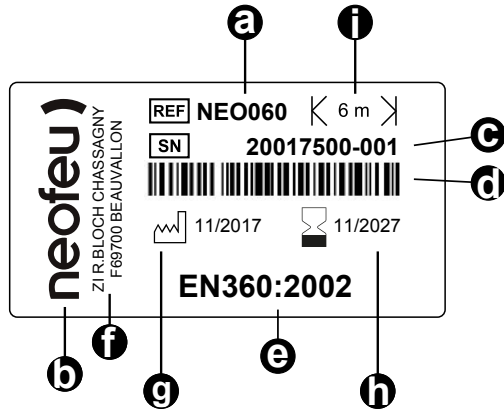
CE 0333 EN 360:2002

SCHEMAS / FIGURE	03 - 05
FR	06 - 09
GB	09 - 12
DE.....	12 - 16
IT	16 - 19
ES	19 - 23
PT.....	23 - 26
NL.....	26 - 30
DK	30 - 33
NO	33 - 36
FI	36 - 39
SE	39 - 42
GR	43 - 46
TR	46 - 49
FICHE D'IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPEMENT / EQUIPMENT IDENTIFICATION SHEET	50
EXAMEN PÉRIODIQUE ET HISTORIQUE DES RÉPARATIONS / PERIODIC INSPECTION AND REPAIR LOG /	51

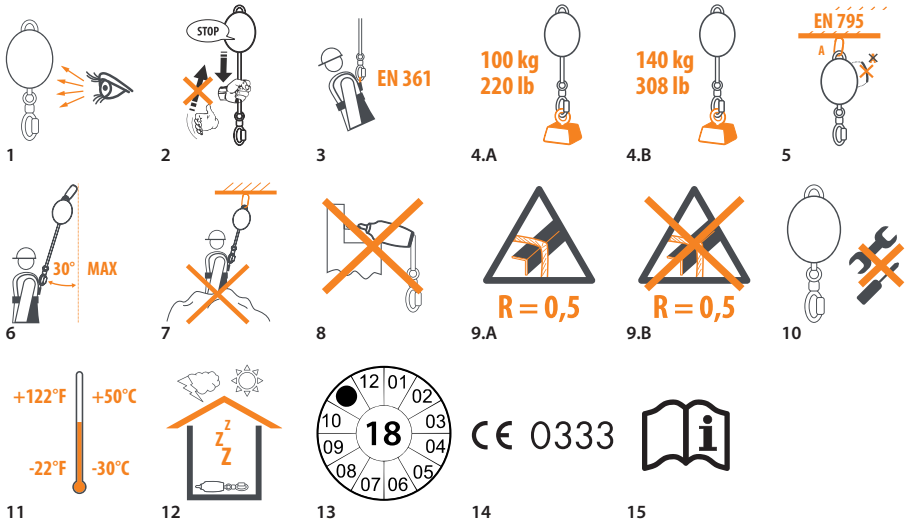
#1

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Modèle	Longe	Long. (m)	Dim. (mm)	Carter	Témoin de chute	Emerillon	Capacité (kg/lb)	Tirant d'air vertical (m)	Utilisation horizontale	Tirant d'air horizontal (m)	Sauvetage intégré	Référentiel normatif
NEO060	D	3-6	25	P	T1	E4	140 KG 308 LB	2.6	✓	4	✗	EN360:2002 VG11 11.060 VG11 11.062
NCS10	C	5-10	4	P	T1	E2	140 KG 308 LB	2.6	✗	-	✗	EN360:2002 VG11 11.062
NCS20	C	15-20	5	P	T1	E2	140 KG 308 LB	2.7	✗	-	✗	EN360:2002 VG11 11.062
NCS7HO	C	4-7	5	P	T1	E2	100 KG 220 LB	2.7	✓	4	✗	EN360:2002 VG11 11.060
NEO120	C	7-12	4,9	P	T1	E4	100 KG 220 LB	2.3	✓	4	✗	EN360:2002 VG11 11.060
NS30	C	25-30	4	S	T1	E2	140 KG 308 LB	2.4	✗	-	✗	EN360:2002 VG11 11.062
NS40	C	34-40	4	S	T1	E2	140 KG 308 LB	2.3	✗	-	✗	EN360:2002 VG11 11.062

#2



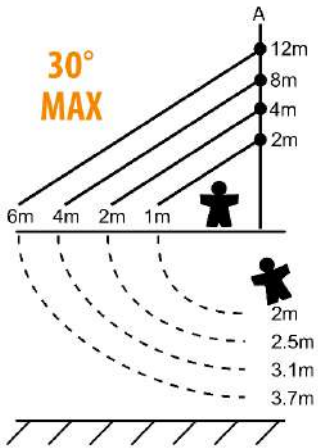
#3



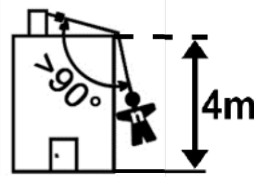
#4



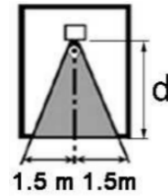
#5



#6



#7



LEGENDE DU TABLEAU (#1):

Modèle

- 1 - Type de longe : C = Câble acier ; D = Sangle Dyneema.
- 2 - Longueur de la longe en mètres : Longueur minimale et maximale de chaque modèle.
- 3 - Section de la longe : Diamètre du câble ou largeur de la sangle en mm.
- 4 - Matière du carter : P = Plastique S = Acier.
- 5 - Témoin de chute :
- T1 = Témoin de chute intégré au connecteur.
- T2 = Témoin de chute intégré en extrémité de la longe.
- 6 - Emerillon :
- E1 = Emerillon sur connecteur en option.
- E2 = Emerillon sur connecteur de série.
- E3 = Emerillon sur anneau d'ancrage.
- E4 = Emerillon sur connecteur et anneau d'ancrage.
- 7 - Capacité (kg/lb) : Masse maximale de l'utilisateur équipé.
- 8 - Tirant d'air (m) Vertical : Distance au sol requise sous les pieds de l'utilisateur en mètres.
- 9 - Utilisation horizontale : OUI ou NON. Si oui se référer aux paragraphes spécifiques à l'utilisation horizontale.
- 10 - Tirant d'air horizontal (m) : Distance au sol requise sous les pieds de l'utilisateur dans le cas particulier de l'utilisation en horizontal.
- 11 - Sauvetage intégré : Antichute à rappel automatique avec dispositif de sauvetage intégré. Si oui se référer aux paragraphes spécifiques.
- 12 - Référentiel technique : Les références aux normes et spécifications techniques utilisées.

MARQUAGE DE L'ANTICHUTE (#2):

- a - Référence produit.
- b - Identifiant du fabricant.
- c - S/N : Numéro de série – Lot de fabrication.
- d - Code barre.
- e - Norme du produit.
- f - Adresse de contact.
- g - Date de fabrication.
- h - Date de péremption (applicable uniquement au cas particulier des ARA à longe sangle cf. #1-1 = D).
- i - Longueur de câble/sangle.

NOMENCLATURE (#3):

- 1 - Inspection visuelle avant utilisation.
- 2 - Ne pas lâcher la longe. Tester le blocage avant utilisation.
- 3 - Utiliser l'ancrage autorisé sur le harnais d'antichute.
- 4.A - Masse maximale autorisée à 100 kg.
- 4.B - Masse maximale autorisée à 140 kg.
- 5 - Point d'ancrage utilisable.
- 6 - Limiter l'effet pendulaire.
- 7 - Ne pas utiliser au-dessus de matières meubles.
- 8 - Ne pas utiliser l'enrouleur sur une arête.
- 9.A - Testé en configuration horizontale.
- 9.B - Ne pas utiliser en configuration horizontale - Utiliser exclusivement en verticale.
- 10 - Ne pas modifier l'appareil.
- 11 - Plage de température d'utilisation.
- 12 - Stocker dans un endroit protégé.
- 13 - Etiquette dateuse.
- 14 - Marquage CE / N° organisme notifié.

- 15 - Respecter les instructions d'utilisation.

AVERTISSEMENTS :

- Conditions médicales.
- Compte tenu des risques encourus lors d'activités en hauteur, il est nécessaire de rappeler que seuls des individus en parfait état de santé et en bonne condition physique peuvent intervenir. Ces travaux exigent une grande vigilance, sont donc exclus les sujets aux vertiges, ceux qui appréhendent le vide, qui sont sous traitement médical à base de tranquillisants ou sous l'emprise d'alcool ou de drogues.
- Dans le doute n'intervenir qu'après avis médical.
- En cas de chute, il est important de pouvoir garder tous ses moyens, d'éviter toute panique afin de limiter au mieux les conséquences désagréables et éviter tout « sur-accident ».
- Formation et compétence.

Cet appareil ne doit être utilisé que par une personne compétente et formée, ou placée sous le contrôle visuel direct d'une personne compétente et avisée capable de veiller à la sécurité de l'intervenant.

Il est impératif de connaître et de respecter les indications du mode d'emploi.

- Plan de sauvetage.

Avant chaque intervention, un plan de sauvetage doit être mis en place afin de permettre à chacun de faire face à toute urgence susceptible de survenir pendant le travail. Une personne en risque de chute ne doit jamais rester seule. Son entourage doit pouvoir assurer son sauvetage sans perte de temps ni « sur-accident ». Il est préconisé d'avoir un antichute supplémentaire en parfait état de fonctionnement pour un éventuel secours urgent.

Si un système complet est fourni, il n'est pas possible de remplacer les composants de ce système complet.

DESCRIPTION :

Cet antichute à rappel automatique est conforme à la norme EN 360:2002.

Ce dispositif est destiné à arrêter la chute accidentelle d'un individu grâce à sa fonction de blocage instantané. Il est équipé d'un système de dissipation d'énergie interne lui conférant une grande sécurité ainsi qu'un bon confort d'utilisation.

Cet antichute se compose d'un carter protégeant le mécanisme, d'une pièce d'ancrage, d'une longe rétractable automatiquement équipée d'un connecteur à verrouillage automatique EN 362, d'une plaque d'identification servant également de rappel pour l'utilisation de l'appareil.

Cet antichute permet à un individu de travailler en toute sécurité dans tous types d'activités en hauteur sur toitures, échafaudages, structures verticales... chaque fois qu'un risque de chute est présent.

La masse maximale de l'utilisateur indiquée dans les caractéristiques de l'appareil (équipement inclus) ne doit pas être dépassée (#1-7).

UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT :

- Le matériel ne doit être utilisé que pour l'usage et dans les limites pour lequel il est prévu, en aucun cas il ne doit être transformé ou détourné de sa fonction initiale.
- Cet équipement est un équipement individuel, il doit être réservé à l'usage d'une seule personne en l'attribuant

nominativement à un unique utilisateur afin d'en assurer un meilleur suivi.

- Il est impératif de vérifier la compatibilité des composants du système d'arrêt des chutes : harnais d'antichute, connecteurs...

- Seule l'utilisation de matériel répondant aux normes européennes est autorisée.

- Il faut veiller aux risques liés à l'utilisation en chaîne de composants dont la conjugaison peut entraîner un danger pour l'utilisateur. Veiller en particulier à la rigidité combinée des différents éléments utilisés pour éviter que l'enclenchement de l'antichute soit perturbé, retardé ou déverrouillé par un rebond.

- Avant chaque utilisation doit être effectué un examen visuel (#3.1) de l'ensemble composant l'équipement : antichute, longe, connecteurs, harnais d'antichute.

• Etat de l'élément d'ancrage.

• Etat du carter et de son assemblage : pas de déformation, pas de fente, pas de trace de choc important, vis serrées.

• Etat de la longe : pas d'entaille ni d'efflochement, pas de traces d'attaque chimique, pas de déformation.

• Etat du connecteur automatique : vérifier son bon verrouillage, l'absence de déformation, l'absence de corrosion, ainsi que la non-activation du témoin de chute.

• Devra être vérifiée également la date de validité de l'appareil. La dernière révision doit dater de moins d'un an.

• Avant chaque utilisation vérifier l'enclenchement du système de sécurité en tirant d'un coup sec sur la longe. L'antichute doit bloquer la longe et empêcher son déroulement (#3.2). Par contre en tirant de manière lente et régulière sur la longe, celle-ci doit se dérouler normalement et se ré-enrouler de même.

ATTENTION : Il ne faut jamais lâcher la longe ou le connecteur pour ré-enrouler la longe mais les accompagner jusqu'à l'enroulement complet (#3.2).

- Lors de la constatation du moindre défaut d'état ou de fonctionnement ou en cas de doute, ne pas utiliser l'appareil mais le retourner au constructeur ou le faire parvenir à un centre agréé pour sa révision ou sa réparation.

- Quand l'appareil a arrêté une chute, sa révision est obligatoire. Dans tous ces cas, il convient de retirer l'antichute de la circulation et de ne plus l'utiliser avant qu'une personne compétente n'ait autorisé par écrit sa réutilisation.

DISPOSITIF D'ANCRAGE :

- Vérifier avant toute utilisation que l'ancrage de l'antichute est correct. Le point d'ancrage auquel est accroché l'antichute, comme les éléments utilisés pour réaliser l'accrochage, doivent être conformes à la norme EN 795 (#3.5).

- Le point d'accrochage doit être situé au-dessus de l'utilisateur pour une utilisation exclusivement en vertical. Si l'antichute peut être utilisé en horizontal (#1-9), voir le complément « Utilisation horizontale » ci-après.

- L'antichute doit être accroché uniquement par son élément d'ancrage (anneau, orifice). L'antichute ne peut pas être utilisé en accrochant l'élément d'ancrage sur le harnais. **L'attention des utilisateurs est attirée sur le fait que la poignée de manutention textile existant sur certains modèles d'antichute n'est en aucun cas un élément d'ancrage (#3.5).**

- Seuls des éléments conformes aux normes EN 362 et EN 795 peuvent être utilisés (connecteurs, longues, élingues.).

- L'antichute ne doit, en aucun cas, porter sur un élément de la structure (#3.8), il doit être dans l'alignement de l'ancrage et du point d'accrochage sur le harnais de l'utilisateur.

- L'antichute est prévu pour être utilisé avec un harnais d'antichute comme seul moyen de préhension d'un individu.

Il convient de s'assurer que ce harnais est conforme à la norme EN 361, que sa taille est appropriée à celle de l'utilisateur, que ses réglages et sa mise en place sont corrects, que les coutures, boucles et sangles ne présentent pas de déformations, ruptures, traces d'oxydations ou autres dommages (#3.3).

- Le connecteur en bout de longe doit être verrouillé exclusivement sur l'anneau du harnais prévu à cet effet (se référer au mode d'emploi du harnais qui précise ce point).

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Afin d'optimiser les conditions de sécurité pendant les travaux en hauteur, il est important de limiter au maximum les déplacements et de les effectuer à allure modérée de manière à ce que l'antichute fonctionne dans de bonnes conditions. Afin de limiter l'effet pendulaire, ne pas dépasser un angle de 30° par rapport à la verticale de l'ancrage (#3.6). Pour l'utilisation en horizontal, voir le paragraphe « Utilisation horizontale » ci-après.

- Dans le cas de chute pendulaire, la hauteur de chute verticale est plus grande que pour une chute directe. Ne pas s'éloigner de l'aplomb du point d'ancrage de l'antichute d'une distance supérieure à la moitié de la hauteur comprise entre le point d'ancrage et le plan de travail (#5).

- Il est nécessaire de vérifier avant chaque utilisation que l'espace libre sous les pieds de l'utilisateur de l'antichute (tirant d'air) est **au moins égal à la valeur spécifiée dans les caractéristiques de l'appareil (#5)**. Vérifier qu'aucun obstacle ne peut être présent sur la trajectoire de la chute éventuelle.

- Ne pas utiliser au-dessus de matières en vrac, dans lesquelles on peut s'enfoncer (#3.7).

- Pour maintenir l'équipement en parfaite condition de fonctionnement, il ne doit pas être utilisé par des températures situées en dehors de la plage comprise entre -30°C et +50°C (#3.11).

- Malgré la bonne protection procurée par le carter, il est important de ne pas exposer l'antichute et particulièrement la longe aux ambiances agressives comprenant des acides, des bases ou des solvants susceptibles d'endommager le matériel, particulièrement si la température ambiante est élevée.

- De même, il faut veiller à l'usage de l'antichute en évitant de faire frotter la longe sur des arêtes vives ou rugueuses susceptibles de la dégrader. Utiliser des protections d'arête.

- Dans le cas particulier des ARA à longe sangle (#1-1=D), l'utilisateur ne doit pas exposer la longe de l'ARA à une température supérieure ou égale à 140°C. Cette valeur correspond au point de fusion de la sangle Dyneema®.

AGREMENT À L'UTILISATION HORIZONALE :

- Cet antichute a été spécialement testé afin de vérifier qu'il est en mesure d'arrêter la chute d'une personne tombant dans le vide depuis un plan horizontal.

- Différents essais réglementaires ont avéré que la longe de cet antichute retient une chute sur une arête vive de Type A sans autre composant supplémentaire. L'arête vive Type A utilisée pour les essais correspond à l'arête d'une barre d'acier avec un rayon de congé R=0,5mm sans bavure (#3.9.A). De ce fait, cet appareil peut être utilisé sur toute arête équivalente (profilé en acier laminé, poutre en bois bord de toit arrondi, ...).

PARTICULARITÉS LIÉES À L'UTILISATION HORIZONALE :

- Les remarques suivantes devront être prises en compte quand l'équipement est utilisé en horizontal et qu'un risque de chute de hauteur par-dessus une arête vive existe :

- Si l'évaluation des risques, avant le début des travaux à

entreprendre, montre un risque de chute par-dessus une arête très coupante ou non ébarbée (exemple d'un rebord de verre cassé, d'une tôle découpée au chalumeau et non ébarbée etc.) il faudra prendre les mesures nécessaires pour rendre la chute impossible par-dessus cette arête ou installer une protection d'arête. Dans le doute il sera nécessaire de contacter le fabricant.

- Le point d'ancrage devra être situé au même niveau que l'arête par-dessus laquelle la chute peut avoir lieu ou au-dessus de cette arête. L'angle de déviation de la longe au niveau de l'arête vive devra être supérieur ou égal à 90° (#6).

- L'espace disponible sous l'arête au-dessus de laquelle la chute peut avoir lieu doit être **au moins égal à la valeur spécifiée dans les caractéristiques de l'appareil en utilisation horizontale (#6)**.

- Dans le but d'atténuer les effets pendulaires liés à une chute, l'espace de travail ou l'écart autorisé de part et d'autre de l'axe, perpendiculaire à l'arête, passant par le point d'ancrage de l'antichute sera limité à **1,5 mètre (#7)**. Si cela est impossible, ne pas utiliser de point d'ancrage individuel mais plutôt une ligne de vie ou un rail horizontal correspondant aux Types C ou D de la norme EN795.

- Dans le but de limiter la hauteur mini sous l'arête, la distance «d» entre l'arête et le point d'ancrage de l'antichute **devra être supérieure à 2,5 mètres**.

AUTRES AVERTISSEMENTS :

Lorsque des déplacements importants sont nécessaires, il est possible d'utiliser comme ancrage une ligne de vie flexible répondant à la norme EN795 classe C. Il est à noter que cette combinaison doit avoir fait l'objet d'un examen CE de type. Dans ce cas, s'ajoute à la distance H qui devra être disponible sous les pieds de l'utilisateur, la déflexion de la ligne de vie. Il devra être tenu compte des indications mentionnées dans le mode d'emploi, de la ligne de vie. Une attention particulière devra être portée à l'élimination des risques éventuels de blessures qui pourraient être occasionnées par le heurt de structures de construction au cours de la chute. Dans un cas d'éventualité de chute par-dessus une arête, des mesures de secours spéciales doivent être mises en œuvre. Il est important et nécessaire que ces mesures soient définies et expérimentées avant le début de toute intervention.

NETTOYAGE - ENTRETIEN :

- L'antichute peut être nettoyé avec un chiffon humide, ne jamais le plonger dans l'eau ou un autre liquide. Ne pas utiliser de détergent, diluant, solvant ou autre produit chimique qui seraient susceptibles de nuire à la résistance de la longe ou au fonctionnement du mécanisme de l'antichute.

- Lorsque l'appareil est mouillé, il faut l'éponger avec un chiffon et le laisser sécher naturellement à l'écart de toute source de chaleur directe.

- Il est nécessaire de se conformer strictement à cette méthode pour conserver les caractéristiques de sécurité de l'appareil.

- Toute intervention de démontage, de lubrification et à plus forte raison de modification de l'appareil est interdite (#3.10). La révision et/ou l'échange de pièce ne peuvent être pratiqués que par le constructeur ou par un centre de réparation agréé par celui-ci et conformément au manuel technique. La remise en service de l'équipement ne se fera que par un accord écrit du constructeur ou du centre de réparation.

TRANSPORT – STOCKAGE :

- Lors des transferts de matériel ou de stockage, protéger l'antichute des chocs, coups, vibrations excessives qui

pourraient l'endommager et nuire à ses performances. Un sac isolant imperméable est une bonne protection.

- Protéger l'appareil des intempéries et du rayonnement ultraviolet dans un local sec et aéré (#3.12).

DUREE DE VIE DU PRODUIT :

- Cet antichute est conçu pour de longues années de fonctionnement dans des conditions normales d'utilisation. La durée de vie dépend de l'utilisation qui en est faite. Certaines ambiances particulièrement agressives, marines, siliceuses, chimiques peuvent réduire la durée de vie de l'antichute. Dans ces cas une attention particulière doit être apportée à la protection et aux contrôles avant utilisation. Le contrôle annuel obligatoire validera le fonctionnement correct du mécanisme et son maintien en service qui ne se fera que par un accord écrit du constructeur, de son représentant ou d'une personne compétente.

- Au regard de ce qui précède, la durée de vie indicative des produits préconisée par NEOFEU est de dix (10) ans.

REVENTE HORS DU PAYS DE DESTINATION :

Il est essentiel pour la sécurité de l'utilisateur, si le produit est revendu hors du premier pays de destination, que le revendeur fournisse le mode d'emploi, les instructions pour l'entretien, pour les examens périodiques ainsi que les instructions relatives aux réparations, rédigés dans la langue du pays d'utilisation du produit.

EXAMENS PÉRIODIQUES :

Cet antichute est un appareil de sécurité, la fiabilité de son fonctionnement exige des examens périodiques pour assurer le maintien de son efficacité et sa résistance. L'examen périodique est obligatoire une fois par an. Cette fréquence doit être raccourcie dans le cas d'utilisation intensive ou en environnement difficile.

Ces examens périodiques ne doivent être effectués que par le fabricant, son représentant ou une personne compétente et dans le plus strict respect des modes opératoires d'examen périodique du fabricant.

L'étiquette mode d'emploi doit rester lisible et compréhensible par tout utilisateur. Le contrôle de sa lisibilité comme celui du marquage de l'appareil doit être effectué régulièrement.

Par ailleurs, le fabricant préconise un retour de l'appareil tous les 3 ans dans ses ateliers ou ceux d'un centre agréé.

FICHE D'IDENTIFICATION ET DE CONTRÔLE :

- Une fiche d'identification et de contrôle du modèle ci-joint doit être remplie et conservée pour permettre l'enregistrement des informations essentielles.

- Lors de la mise en service, l'étiquette dateuse doit être renseignée avec la date du prochain contrôle.

PRINCIPAUX POINTS DE CONTRÔLE ET DE SURVEILLANCE :

- Ces vérifications ne nécessitent pas le démontage de l'antichute. En cas de doute sur le bon état ou sur le fonctionnement de l'appareil, retourner celui-ci au constructeur ou le faire parvenir à une personne compétente pour sa maintenance.

• Etat du témoin de chute si présent sur l'appareil (#4)

• Etat général :

• Carter : Absence de déformation, chocs, fentes, corrosion, bon état des éléments d'assemblage.

- Identification : Lisibilité des références, du mode d'emploi, de la date du prochain contrôle.
- Longe :
 - Etat de la longe : Absence de déformation, coupure, effilochage, attaque des fibres.
 - Etat de la boucle d'accrochage sur le connecteur.
 - Mousqueton automatique (si présent) : Pas de déformation, manœuvre libre du linguet et de son verrou.
- Enclenchement : En tirant d'un coup « sec » sur la longe, l'antichute doit en bloquer la sortie et laisser entendre un claquement dû à l'enclenchement du cliquet de blocage. Cela quel que soit le niveau de déroulement de la longe.
- Rappel de la longe : Le rappel de la longe doit avoir lieu sans freinage quel que soit le niveau de déroulement de la longe.

Organisme notifié pour l'examen UE de type :

APAVE SUD EUROPE SAS (N°0082) – CS 60193 – F13322 MARSEILLE CEDEX 16

Organisme notifié intervenant dans la phase de contrôle de la production :

AFNOR CERTIFICATION (N°0333) - 11, rue Francis de Pressensé - FR 93571 LA PLAINE SAINT DENIS Cedex

Ce produit est conforme au Règlement 2016/425. Il répond aux exigences de la norme harmonisée EN360 : 2002. La déclaration de conformité est disponible sur : www.neofeu.com.

GB

TABLE KEY (#1):

Model

- 1** - Lanyard type: C = Steel cable; D = Dyneema strap.
- 2** - Lanyard length in metres : Minimum and maximum length of each model.
- 3** - Lanyard cross-section: Diameter of the cable or width of the strap in mm.
- 4** - Housing material: P = Plastic; S = Steel.
- 5** - Fall indicator :
- T1** = Fall indicator integrated to the connector.
- T2** = Fall indicator integrated to the end of the lanyard.
- 6** - Swivel hook :
- E1** = Optional swivel hook on connector.
- E2** = Swivel hook on daisy chain connector.
- E3** = Swivel hook on securing ring.
- E4** = Swivel hook on connector and securing ring.
- 7** - Capacity (kg/lb) : Maximum weight of the equipped user.
- 8** - Clearance (m) Vertical: Required distance from the ground in metres below the user's feet.
- 9** - Horizontal use : YES or NO. If so, refer to Horizontal use specific paragraph.
- 10** - Horizontal minimum clearance (m) : Required distance from the ground below the user's feet in the specific case of horizontal use.
- 11** - Integrated rescue : Retractable type fall arrester with integrated rescue system. If so, refer to specific paragraphs.
- 12** - Normative references : References to the standards and technical specifications used.

FALL ARRESTER MARKING (#2):

- a** - Ref: product reference.
- b** - Manufacturer's identifier.
- c** - S/N: Serial number (Manufacturing date – Manufacturing batch)

- d** - Bar code.
- e** - Product standard.
- f** - Contact address.
- g** - Date of manufacture.
- h** - Expiry date (only for retractable fall arresters with a Dyneema webbing lanyard cf. **#1-1 = D**).
- i** - Cable/webbing length.

NOMENCLATURE (#3):

- 1** - Pre-use visual inspection.
- 2** - Do not release the lanyard. Ensure that the lanyard is secure before use.
- 3** - Use the authorised anchor on the fall arrester harness.
- 4.A** - Maximum weight authorized at 100 kg.
- 4.B** - Maximum weight authorized at 140 kg.
- 5** - Usable anchor point.
- 6** - Restrict the pendulum effect.
- 7** - Do not use above movable materials.
- 8** - Do not load the cable reel on an edge.
- 9.A** - Horizontal use tested.
- 9.B** - Do not employ for a horizontal use – Use only vertically.
- 10** - Do not modify the device.
- 11** - Temperature of use.
- 12** - Store in a protected area.
- 13** - Dated label.
- 14** - CE Marking / Notified body no.
- 15** - Follow the instructions for use.

WARNING :

- Medical Conditions.
Given the fall hazards associated with work at height, it is necessary to remind that only people in good health and physical condition can participate. Work at height requires concentration, thus are excluded people subject to vertigo,